

Conseil d'administration du 24 juin 2025

Délibération n°25/19
Approbation du règlement intérieur

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin,

Le conseil d'administration, convoqué le 10 juin 2025, s'est réuni sur invitation de la présidente.

YU

- La loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique ;
- L'article 11 des statuts de l'EPCC ;
- La délibération n°19/27 du 16 septembre 2019 portant modification du règlement intérieur du CRR 93 ;
- La délibération n°08/14 du 13 mars 2008 portant validation du règlement intérieur du CRR 93 ;
- La délibération n°10/42 du 7 juillet 2010 portant validation du règlement intérieur du CRR 93 ;
- La délibération n°13/45 du 2 octobre 2013 portant modification du règlement intérieur du CRR 93 ;
- La délibération n°15/13 du 26 juin 2015 portant validation du règlement intérieur du CRR 93 ;
- La délibération 22/06 du 31 janvier 2022 relative à la modification du temps de travail annuel portant passage aux 1607 heures ;
- La délibération du 14 octobre 2022 portant sur l'approbation du règlement intérieur, modifié en raison du passage du temps travail annuel de l'équipe administrative et technique aux 1607 heures ;
- L'avis favorable du comité social territorial du 17 juin 2025.

La présidente,

EXPOSE

Au fil des dernières années, le règlement intérieur du Conservatoire à Rayonnement Régional Jack Ralite a connu plusieurs modifications successives, portées par diverses évolutions institutionnelles et organisationnelles. Ces ajouts successifs ont eu pour effet d'en allonger considérablement le contenu, au détriment de sa cohérence et de sa lisibilité.

Dans un souci d'en faciliter la lecture, la compréhension et l'application, un travail approfondi de réécriture a été engagé, en étroite concertation avec les représentants du personnel.

À cette occasion, les articles qui se contentaient de reproduire les dispositions du Code général de la fonction publique ont été allégés, notamment ceux relatifs à la déontologie, afin de recentrer le règlement sur les spécificités de l'établissement.

Ce travail de refonte a également permis d'actualiser le document pour tenir compte des évolutions récentes : intégration de nouveaux dispositifs relatifs à la prévention des violences et du harcèlement sexistes et sexuels, meilleure prise en compte des pratiques effectives telles que le télétravail ou l'organisation des permanences, entre autres.

Aujourd'hui, il est proposé au conseil d'administration de se prononcer sur les modifications du règlement intérieur du CRR 93 Jack Ralite qui découle de ce travail de réécriture et d'actualisation, par l'approbation du règlement intérieur ayant vocation à se substituer à l'ancienne version de ce document.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le règlement intérieur du CRR 93 Jack Ralite.

Membres	15
Votants	7
Suffrages exprimés	10
Votes pour	10
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise au vote est :

- Adoptée
 Rejetée

Fait à La Courneuve, le 24 juin 2025

Zakia Bouzidi
Présidente du conseil d'administration

